

## Une mutuelle à petit prix pour tous



Romain Crocco, courtier en assurances et référent bénévole d'Actiom pour « Ma commune ma santé »-  
Photo O. R.

La Communauté de communes Yonne nord (CCYN) lance un contrat mutualisé de santé, à des tarifs avantageux, via l'association Actiom et son dispositif « Ma commune ma santé ». Le projet avait été présenté aux élus avant l'été (notre édition du vendredi 12 juin). Il a depuis été validé par les 23 communes de l'intercommunalité. Des réunions publiques et des permanences vont être organisées (lire par ailleurs).

20 à 60 % d'économie

« Tous les habitants de la communauté de communes Yonne nord vont pouvoir souscrire cette complémentaire santé mutualisée », explique Romain Crocco, courtier en assurances et référent bénévole d'Actiom. L'offre est volontairement synthétique ; elle comporte trois formules (économique, standard, supérieure), pour trois tranches d'âge (moins de 18 ans, 18-60 ans, plus de 60 ans), proposées par trois compagnies d'assurances. Et à des tarifs particulièrement bas. « Les souscripteurs peuvent réaliser entre 20 % et 60 % d'économie par rapport aux tarifs classiques », estime Romain Crocco.

À l'instar d'une grande entreprise, Actiom a négocié un contrat de groupe avec des mutuelles, pour obtenir ces tarifs. « Les mutuelles ne vont quasiment pas gagner d'argent. Cela fait partie de leurs obligations d'actions sociales. Pour autant, ce sont des offres pérennes », précise le spécialiste. De son côté, la communauté de communes fait aussi l'uvre sociale, sans verser la moindre subvention.

Cette couverture santé s'adresse, notamment, aux administrés non salariés et/ou les moins défavorisés : retraités, chômeurs, étudiants, mais aussi professions libérales, artisans, commerçants. Elle est éligible à l'ACS (aide à la complémentaire santé) et à la Loi Madelin (pour les travailleurs non salariés). La plupart des formules incluent des frais obsèques. Enfin, il n'y a pas de délai de carence.

Olivier Richard